

DONNONS UN SENS A NOTRE EXISTENCE

Permettez-moi de vous épargner le suspens en vous révélant immédiatement le résultat de mon raisonnement qui suivra et qui est d'abord destiné aux salariés occupant les métiers les plus difficiles et les plus précaires comme les ouvriers afin répondre peut-être à leurs frustrations.

Un modèle révolutionnaire

Cessons d'opposer travail et congés, réconcilions-les !

La lutte du salarié en matière de congé a permis jusqu'ici des progrès significatifs mais ce salarié s'est-il déjà questionné sur les raisons profondes de sa boulimie pour les « jours » de congés. Aujourd'hui, il proposerait bien la semaine à 4 jours, voire même 3 jours s'il le pouvait, mais que personne ne se leurre, rien n'arrêtera cette maladie si au symptôme qu'est le mal-être au travail, il répond sans réfléchir par ce qui ne lui a jamais permis de guérir définitivement, c'est-à-dire, l'ajout de jours de congés. C'est cette boulimie qu'il faut combattre pas le symptôme. Je ne dis pas qu'il ne faille pas alléger les heures de travail, je dis simplement qu'il faut cesser de considérer les journées de travail comme une contrainte. Pour cela, ce n'est pas d'un psychologue que le salarié a besoin, mais d'une révolution de son quotidien qui permettrait un équilibre parfait entre sa vie privée et sa vie professionnelle.

L'idée, c'est de savoir doser au quotidien pour éviter que ce gavage sur une même journée d'heures de travail rende à ce point ce travail indigeste qu'il fasse exploser le thermomètre de son mal-être, les arrêts maladie. Si l'humain est réfractaire au travail c'est justement parce que dans son esprit, comparer une journée de travail à une journée de congé, c'est comme comparer l'enfer au paradis.

Je ne vais pas à l'encontre de ceux qui désirent un meilleur traitement des salariés puisque cette révolution vous propose de réduire le temps de présence du salarié dans l'entreprise de 536 heures sur l'année, dont 253 heures de travail et 282 heures de pause déjeuner qui n'aurait plus besoin de se faire dans l'entreprise.

De surcroît, cette révolution :

- ne coûtait rien aux entreprises pour éviter qu'elles ne se délocalisent, ce serait l'idéal.*
- permettait aux entreprises d'y trouver un certain nombre d'avantages, ce serait l'idéal.*
- pouvait répondre à une exigence environnementale en réduisant de façon significative, les bouchons sur le trafic routier, ce serait l'idéal.*
- permettait de répondre au problème des fortes affluences sur les transports en communs, ce serait l'idéal.*

Ouais ! Mais c'est quoi l'arnaque ?

Travailler le Samedi.

QUOI ?

C'est pourtant la solution qui permettrait de tuer ce mal qui existe depuis la nuit des temps.

Lisez la suite.

Le salarié, s'il adhère à cette idée, travaillera 5h par jour sur 6 jours par semaine, soit 30 heures à comparer aux 8h30 (7h15mn + 1h15mn de pause déjeuner) x 5 = 42h30mn actuellement. Ce qui ne fait pas moins de 12h30 gagnées sur la semaine (dont la moitié en pause repas récupérées).

Le salarié conservera la totalité de ses vacances et bénéficiera de 8 jours de RTT.

Concrètement, il y aura ceux qui préféreront travailler le matin pour profiter de leurs après-midis et les fêtards qui préféreront les grasses matinées et qui travailleront l'après-midi pour ensuite profiter des restaurants, cinéma, bars ou boîtes de nuits dans ce contexte en pleine mutation où chacun y trouvera ses propres satisfactions.

Par exemple, pour les horaires :

Pour les entreprises de production :

- *Pour l'équipe du matin de : 8h00 à 13h00,*
- *Pour l'équipe d'après-midi : 14h à 19h00*

Pour les entreprises commerciales :

- *Pour l'équipe du matin de : 9h00 à 14h00,*
- *Pour l'équipe d'après-midi : 15h à 20h00*

*Beaucoup plus détendu, le salarié n'aura plus l'impression de vivre pour travailler. Par ailleurs, il utilisera des moyens de transports moins chargés aux heures de pointe du fait du roulement des effectifs sur deux tranches horaires (Matin et Après-midi). Il pourra profiter pleinement de cette demi-journée pour se reposer, **faire du sport (santé)**, déjeuner en famille plus souvent, **suivre des formations (avenir)**, faire des achats, préparer le repas, des courses ou remplir les tâches quotidiennes qui aujourd'hui par rattrapage se font le week-end ou vivre tout simplement. Un couple pourra passer plus de temps ensemble ou au contraire, choisir de travailler de façon alternée pour que l'un travaille de 8h00 à 13h00 et que l'autre de 14h à 19h00 afin de passer plus de temps avec leur(s) enfant(s) à tour de rôle, les emmener ou les récupérer à l'école, leur préparer un goûter, faire leurs devoirs, pratiquer des activités plutôt que de tenter en permanence de trouver une nounou qui leur coûte cher...*

C'est tout simplement une vie équilibrée

Voyez toutes les explications ci-dessous

INTRODUCTION

1919, l'après-guerre nous offre la journée de 8 heures. Un siècle après, c'est la journée de 7h15mn. Alors certes, des droits comme les congés payés, le smic, la garantie chômage, le droit à la retraite, les RTT... ont permis au salarié de trouver à travers ces évolutions une certaine compensation au mal-être qu'il éprouve à être au travail surtout du monde ouvrier. Son désir d'être en weekend ou vacances témoigne de ce mal-être.

L'Homme est-il réellement réfractaire au travail ? En tous les cas, l'amélioration des conditions de travail n'ont fait que repousser chaque fois son désir de révolte synonyme d'échec pour les politiques en place.

Inventer un monde plus humain en opposition totale avec ce modèle archaïque qui ronge cette société depuis trop longtemps, c'est ce que je vous propose. Vivons entre-autre pour travailler mais pas seulement. Une véritable révolution sociétale.

Si une réflexion est actuellement menée sur l'attribution potentielle d'un revenu universel qui constituerait une dépense conséquente pour l'Etat, je pense que le projet ci-dessous qui constituera aussi une charge importante mais bien moindre, serait de nature à modifier la perception que l'Homme a du travail et donc à l'apprécier peut-être définitivement. Sans doute faudra-t-il qu'on le motive pour qu'il accepte une concession, travailler aussi le samedi. QUOI ?

Situation actuelle :

Concrètement, basons notre étude sur l'année 2019.

Combien de jours ont été travaillés sachant que cette année-là comprenait 365 jours auxquels il fallait soustraire :

- 10 jours fériés tombant un jour travaillé*
- 104 samedis et dimanches*
- 25 congés payés*

Ce qui donne un nombre de jours travaillés de 226 à 7h par jour.

Auxquels on soustrait 8 Jours de RTT pour un forfait de 218 jours à 7h15mn par jour, soit un temps de travail effectif horaire par an de 1580h30mn.

Les salariés soumis à la réglementation du temps de travail ont donc travaillé 218 jours à 7h15 par jour. Cependant, d'un point de vue psychologique, son temps de pause repas est considéré comme un temps appartenant à son temps de travail et non à du temps privé même s'il fait ce qui lui plaît, même s'il rentre chez lui pour déjeuner. Quand on sait que l'on retourne travailler, on ne décroche pas réellement. Dans notre interprétation, nous nous baserons légitimement sur son interprétation psychologique de ce temps qui correspond pour lui à du temps de travail. Autrement dit, quand il part de chez lui le matin, il sait que c'est pour une journée de 7h15mn + 1h15mn = 8h30, indépendamment du transport.

*Au final, la présence annuelle en heures du salarié dans l'entreprise, considéré comme du temps de travail pour lui, est de : 218 jours x 8h30mn = **1853 heures***

Proposition

C'est une révolution qui va toucher en premier lieu les ouvriers au sens large mais qui en fonction des résultats pourrait se généraliser.

*Nous allons travailler sur une grappe de 5 salariés. Chacun de ses salariés va voir son temps de travail réduit de 1/6^{ème}. Ainsi, de 35h, il va passer à 29h10. Plus globalement, sur l'année, le salarié va passer d'un temps de travail effectif de **1580h30mn x 5/6^{ème} = 1317h05mn.***

*Le temps de travail effectif passe donc de **1580h30mn à 1317h05.***

Pour créer une véritable rupture avec le passé et c'est là toute la difficulté à faire accepter cette évolution, c'est de demander aux salariés de travailler 6 jours sur 7, c'est-à-dire de travailler le samedi.

Calculs pour trouver les 29h10mn par semaine ou 4h52mn par jour :

D'abord, on calcule le nombre de samedis qui aurait pu être travaillés en 2019 :

[52 samedis de l'année] - [5 samedis des congés] - [2 samedis fériés] = 45 samedis

Donc, sur l'année 2019, selon ma méthode, les salariés auraient travaillé :

226 jours + 45 samedis = 271 jours.

Quel intérêt ?

Cela lui permettra de récupérer le temps de pause repas.

Si le salarié travaille 1317h05mn sur 271jours, cela donne une journée à :

1317h05 / 271 = 4,86h = 4h52mn (4h51mn35secondes exactement).

Au lieu de travailler réellement 4h52mn, le salarié travaillera 5h par jour, et ce, 6 fois par semaine et bénéficiera en contrepartie 8 jours de RTT. Par conséquent, il n'aura plus besoin de manger dans l'entreprise. Et même s'il le faisait, d'un point de vue psychologique, il se sent libre. Et c'est là, toute la différence.

Le temps de travail psychologique passe donc de 1853 heures à 1317h05, soit une réduction de 536 heures dans l'année (ou encore l'équivalent de 63 jours à 8h30mn).

Et tout cela, sans perte de revenu.

Comment serait-ce possible ?

C'est là que la magie opère, l'Etat qui est soucieux de répondre à une exigence sociale et de favoriser l'emploi surtout des plus précaires, intervient et prend à sa charge le 1/6^{ème} de salaire perdu par les salariés dans la limite d'un certain niveau de salaire. Cette compensation, que l'on appellera le revenu compensateur, couvrira 100% du salaire perdu pour les salariés dont le salaire sera inférieur à 2500€ brut (2000€ net). Au-delà, il faudra accepter une perte de salaire.

Par ailleurs, l'employeur soucieux de garantir sa production devra embaucher un salarié pour compenser les 5/6^{ème} de temps réduit sur ses salariés actuels. Ce nouvel employé touchera de la même façon 5/6^{ème} du salaire d'embauche. Concernant l'entreprise, rien ne changera en matière de charge salariale. Voici l'effet sur une année en avant / après sur la grappe de 5 salariés :

Avant : 5 salariés x 1580h30mn = 7902h30

Après : 6 salariés x 1317h05mn = 7902h30

Ainsi, pour une grappe de 5 salariés qui touchaient en moyenne 1500€. Ils se retrouvent chacun avec un salaire de $1500€ \times 1/6 = 1250€$. Par ailleurs, l'Etat intervient en versant un revenu compensateur de 250€. Les salaires nets versés par l'entreprise qui étaient de $5 \times 1500€ = 7500€$ passent à $6 \times 1250€ = 7500€$. Donc, rien ne change pour l'entreprise sauf sa réorganisation que ne peut que lui être bénéfique. L'Etat quant à lui, déboursa $250€ \times 6 = 1250€$ mais n'aura plus à prendre en charge les indemnités de chômage versées au nouveau salarié ainsi embauché. A supposer que le chômeur percevait 1000€, l'impact de cette réforme sur les charges de l'Etat dans cet exemple n'est que de : $1250€ - 1000€ = 250€$.

Quels impacts sur les différents protagonistes :

Pour les salariés :

Désormais et à vie, le salarié ne travaillera qu'une demi-journée quotidiennement.

Par exemple :

Pour les entreprises de production :

- *Pour l'équipe du matin de : 8h00 à 13h00,*
- *Pour l'équipe d'après-midi : 14h à 19h00*

Pour les entreprises commerciales

- *Pour l'équipe du matin de : 9h00 à 14h00,*
- *Pour l'équipe d'après-midi : 15h à 20h00*

Beaucoup plus détendu, le salarié n'aura plus l'impression de vivre pour travailler. Par ailleurs, il utilisera des moyens de transports moins chargés aux heures de pointe du fait du roulement des effectifs sur deux tranches horaires (Matin et Après-midi). Il pourra profiter pleinement de cette demi-journée pour se reposer, faire du sport, déjeuner en famille plus souvent, suivre des formations, faire des achats, préparer le repas, des courses ou remplir les tâches quotidiennes qui aujourd'hui par rattrapage se font le week-end ou vivre tout simplement. Un couple pourra passer plus de temps ensemble ou au contraire, choisir de travailler de façon alternée pour que le père travaille de 8h00 à 13h00 et que la mère de 14h à 19h00 afin de passer plus de temps avec leur(s) enfant(s) à tour de rôle, les emmener ou les récupérer à l'école, leur préparer un goûter, faire leurs devoirs, pratiquer des activités plutôt que de tenter en permanence de trouver une nounou qui leur coûte cher...

Pour les Entreprises :

- Le passage de 5 salariés à 6 salariés n'aura aucune influence sur masse salariale. Les cinq salariés perdront 16,67% de leur salaire que le nouveau salarié percevra.

- Le salarié travaillant dans un tel système sera bien plus motivé donc plus performant sur une durée de travail courte. D'autant que son épanouissement personnel dans un tel contexte favorisera sa motivation professionnelle.

- Avec un CDI basé sur une durée réduite de 5/6^{ème}, le risque lié à l'embauche sera moins grand que les contrats de 35h car plus ajustables. Cela favorisera la flexibilité de l'entreprise.

- Concernant les mètres carrés coûteux que l'entreprise occupe, du fait de la division par deux du personnel présent par roulement des deux groupes (matin et après-midi), ils pourront être nettement réduits.

- Pour ce qui est de l'utilisation des matériels notamment informatiques et outillages, leur utilisation optimale permise par cette rotation sur deux groupes permettra à l'entreprise de les amortir et les remplacer plus rapidement et ainsi éviter d'être exposés à leur obsolescence. Juste pour comprendre le principe et en simplifiant, quand deux personnes travaillent au même moment, il leur faut chacune un

ordinateur qui va durer quatre ans. Si les deux travaillent par alternance, elles peuvent travailler sur le même ordinateur qui durera deux ans. Au bout de deux ans, on achète un ordinateur plus récent, plus performant. On aura donc bien utilisé deux ordinateurs sur 4ans au total, sauf que l'on a évité l'obsolescence. C'était juste pour comprendre le principe car en réalité, c'est un peu plus complexe.

- Les services couteux de la restauration ou tickets resto se réduiront considérablement voire disparaîtront, sauf si l'entreprise souhaite les maintenir pour permettre aux salariés s'ils le souhaitent de déjeuner avant de quitter.

Pour les boutiques, magasins, salles de remise en forme, cinémas...

- Le temps libre rendu disponible pour les salariés profitera directement à toutes ces autres entreprises qui verront se produire un lissage et une augmentation de leur fréquentation.

Pour l'Etat :

- Avec une demi-journée de liberté par jour, on constatera assurément une nette réduction des congés maladie car l'Homme trouvera dans ce nouveau style de vie, un nouvel équilibre.

- Avec un travail moins contraignant, l'acceptation de l'inéluctable recul de l'âge de départ à la retraite sera bien plus facile à faire accepter ultérieurement.

- Les entreprises seront amenées à embaucher un grand nombre de nouveaux employés qui aura pour conséquence une baisse non négligeable du nombre de sans-emplois, ce qui réduira les charges de l'État en matière d'indemnités versées.

- Toutes ces réductions de dépenses permettront de contribuer au financement de ce Revenu Compensateur.

- Contribuera à protéger l'environnement en fluidifiant le trafic routier et évitant les bouchons.

- Les transports en commun seront beaucoup moins chargés au heures de pointe.

- L'intervention de l'État n'aura pas impact d'un point de vue concurrentiel au niveau national.

- Malheureusement, il y aura des activités qui souffriront comme la restauration d'entreprise quand qu'autres s'épanouiront face à un consommateur plein de liberté.

***Le contexte sanitaire nous donne la possibilité de réindustrialiser localement.
Profitions de cette opportunité pour tout changer.***

La rupture avec le modèle tel qu'il a toujours existé :

Métro/Boulot/Dodo